



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2024.10.16 du Conseil communautaire du 1 octobre 2024

Commission des contrats de concessions et des délégations de service public (CCDSP) et Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2ème actualisation.

Remplacement du représentant suppléant de la commune de Bois d'Arcy au sein de la CCSPL.

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : 2 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothee BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. François DARCHIS, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.

Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Jocelyne HANNIER (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, L.1411-1 et -5, L.1413-1, L.2121-21 et D.1411-3 et s. ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.1121-1, L.1121-3 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.07.10 du 7 juillet 2020 et n° D.2020.12.5 du 1^{er} décembre 2020 respectivement relatives à la création, à la composition et à l'élection des membres de la Commission des contrats de concessions de délégation de service public (CCDSP) et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération pour la mandature 2020- 2026, ainsi qu'à sa première actualisation ;

Vu l'arrêté intercommunal n° 2020.07.6 du 7 août 2020 portant désignation du représentant du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la CCDSP et de la CCSPL ;

Vu l'élection municipale de Bois d'Arcy du 21 avril 2024 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- Par délibération du 7 juillet 2020 actualisée par délibération du 1^{er} décembre 2020 susvisées, le Conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de la Commission des concessions et des délégations de service public (CCDSP) et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026.

La CCDSP :

En vertu des articles L.1121-1 et L.1121-3 du Code de la commande publique susvisés, les contrats de concession sont des contrats administratifs, par lesquels une ou plusieurs autorités concédantes publiques confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service.

En contrepartie, le concessionnaire reçoit :

- soit le droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat,
- soit ce droit assorti d'un prix.

C'est ce qui les distingue des marchés publics. Il existe plusieurs types de concessions :

- les concessions de travaux,
- les concessions de services,
- les délégations de services publics (DSP).

La collectivité n'a plus en charge le fonctionnement quotidien du service public mais conserve le pouvoir de contrôler que le gestionnaire effectif assume sa tâche conformément aux exigences de l'intérêt général et aux principes généraux de l'exécution des services publics (continuité, adaptation constante, égalité devant le service public et transparence).

La CCDSP est compétente dans ces procédures à plusieurs étapes :

- après envoi d'un avis d'appel public à la concurrence et réception des offres, les plis contenant les candidatures sont ouverts par la CCDSP qui les examine en tenant compte des garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et, dans le cas d'une procédure de délégation de service public de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ; elle émet un avis sur l'agrément des candidatures ;
- puis les plis relatifs aux offres, dont les candidatures ont été agréées, sont ouverts par la commission, puis cette dernière formule un avis sur les offres reçues au regard des critères définis dans le règlement de consultation et les candidats avec lesquels il convient de négocier. Au vu de cet avis l'autorité habilitée à signer le contrat de concession ou de délégation de service public engage librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires ;
- enfin, l'autorité habilitée à signer le contrat de concession ou de délégation de service public saisit le Conseil communautaire du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

Par ailleurs, tout projet d'avenant à un contrat de concession ou de délégation de service public

entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission, l'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant étant préalablement informée de cet avis.

Ont ainsi été élus au sein de la CCDSF de Versailles Grand Parc :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Pascal Thévenot	1. Luc Wattelle
2. Marie-Hélène Aubert	2. Jacques Alexis
3. Stéphane Grasset	3. Patrice Berquet
4. Marc Tourelle	4. Richard Delepierre
5. Olivier Lebrun	5. Anne Pelletier-le-Barbier

La CCSPL :

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) énonce que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants créent une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public (DSP) ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examine chaque année, sur le rapport de son président :

- le rapport annuel établi par le délégataire de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis préalable par l'assemblée délibérante sur tout projet :

- de délégation de service public,
- de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- de partenariat,
- de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Ont été désignés au sein de la CCSPL de Versailles Grand Parc :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Pascal Thévenot	1. Luc Wattelle
2. Marie-Hélène Aubert	2. Jacques Alexis
3. Stéphane Grasset	3. Patrice Berquet
4. Marc Tourelle	4. Richard Delepierre
5. Olivier Lebrun	5. Anne Pelletier-le-Barbier
6. Sonia Brau	6. Jean-Philippe Luce

Ainsi qu'un titulaire et un suppléant pour chacune des associations suivantes, désignés en leur sein :

- l'Essor de Versailles,
- Vélo Versailles Grand Parc VéloVGP,
- Amis de la Vallée de la Bièvre,
- Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes.

• A la suite de l'élection municipale de Bois d'Arcy du 21 avril 2024, il convient de désigner le nouveau représentant pour cette commune au sein de la CCSPL, en qualité de suppléant.

Le candidat présenté par la Majorité est M. Philippe Benassaya.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

Le vote a lieu, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection de M. Philippe BENASSAYA en qualité de suppléant au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) la liste actualisée des membres de la CCSPL de Versailles Grand Parc est donc la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Pascal Thévenot	1. Luc Wattelle
2. Marie-Hélène Aubert	2. Jacques Alexis
3. Stéphane Grasset	3. Patrice Berquet
4. Marc Tourelle	4. Richard Delepierre
5. Olivier Lebrun	5. Anne Pelletier-le-Barbier
6. Sonia Brau	6. Philippe Benassaya

La liste des associations suivantes reste inchangée :

- L'Essor de Versailles,
- Vélo Versailles Grand Parc VéloVGP,
- Amis de la Vallée de la Bièvre,
- Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.